

4.2.1 Orientations proposées par la Caf

La convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017 réaffirme le rôle de cette dernière dans la mise en place des politiques familiales et notamment dans celles en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Le contrat "enfance jeunesse" (Cej) s'inscrit ainsi comme un des dispositifs permettant la diffusion et la déclinaison locale de ces politiques. Il concourt à la mission institutionnelle de la branche famille qui est d'aider les familles à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Pour ce faire, il œuvre :

- à la structuration d'une offre de service diversifiée en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;
- à l'harmonisation locale de cette offre en renforçant le soutien institutionnel offert aux territoires les moins bien servis ;

Le Cej permet d'aider le développement d'un continuum d'interventions en direction des enfants âgés de 0 à 17 ans révolus adaptées aux besoins de chaque territoire. A ce titre, les Caf contribuent, en encourageant une démarche de diagnostic et d'évaluation, à l'optimisation de l'offre d'accueil existante et à son développement en vue de mieux répondre aux attentes des familles et des territoires. Ainsi, leurs interventions sont consacrées prioritairement aux publics et aux zones les moins bien servis.

Le Cej privilégie aussi la mise en place d'un ensemble d'actions et de services pour les enfants en suivant une logique de passerelles successives jusqu'à leur majorité légale.

Ces finalités trouvent leurs traductions dans la poursuite des deux objectifs qui guident la construction des Cej :

1/ Le soutien au développement et à l'amélioration de l'offre d'accueil des mineurs par :

- une localisation géographique équilibrée des différentes actions,
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants avec une vigilance particulière pour les enfants de familles en difficultés ou porteurs de handicap,
- un encadrement de qualité,
- une politique tarifaire permettant l'accessibilité des services aux familles à revenus modestes,
- une meilleure communication sur les services existants afin que les familles disposent d'une information la plus exhaustive possible.

2/ La contribution à l'épanouissement de l'enfant et du jeune ainsi qu'à leur intégration dans la société par :

- une implication des usagers dans la définition des besoins, la mise en œuvre des objectifs et leur évaluation,
- le soutien à la fonction parentale et l'appui aux relations parents-enfants,
- des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Conseil d'administration de la Caf a affirmé sa volonté de décliner localement ces objectifs. Ainsi, il veille, avec le concours de l'ensemble du personnel en charge du dispositif Cej, à ce que les actions financées dans ce cadre répondent à ces exigences de qualité et d'adéquation aux besoins de la population.

4.2.2 Orientations proposées par la commune

ORIENTATIONS DU CEJ 2017 – 2020 DE CORBAS

I – La ville de Corbas s’est dotée de plusieurs outils qui formalisent ses orientations politiques en matière de politique enfance jeunesse.

Le Projet Éducatif local...

Validé en 2009 par le conseil municipal, il s’est construit autour de quelques principes centraux : la coéducation entre Parents – Éducation Nationale et Professionnels socio-éducatifs, dans le respect des compétences respectives. C’est ici la recherche de cohérence et de complémentarité qui présidera.

- La place des enfants et jeunes est elle aussi reconnue à part entière. Et pour cela, l’éducation à la citoyenneté de tous et le soutien aux initiatives des jeunes sont des objectifs prioritaires.
- Les familles sont confrontées à des contraintes organisationnelles, professionnelles et sociologiques qui doivent être prises en compte, à commencer par laisser le plus grand choix possible aux familles des modes d’accueil et de garde de leurs enfants.

En toile de fond, les valeurs sous-jacentes exposées dans ce projet sont celles de la République, la Liberté, l’Égalité et la Fraternité. Elles sont aussi le respect, la tolérance, l’altruisme, la solidarité, le développement durable, la paix, la laïcité.

La Ville souhaite particulièrement veiller à ce que les actions mises en œuvre soient accessibles à chacun, quelles que soient ses origines, ses convictions, son quartier de résidence ou sa situation économique et sociale.

... relayé par le Projet Social...

Qui, en 2014, définissait les orientations suivantes :

- Accueillir toutes les demandes des familles dans un lieu unique afin de renforcer l’équité de traitement des demandes.
- Assurer une veille sur les demandes de mode de garde à Corbas, en créant les outils nécessaires d’évolution, afin d’alerter les élus, dans des délais optimaux.
- Revoir, modifier, ajouter et clarifier les critères de la Commission d’Admission en E.A.J.E. de manière à renforcer l’accès des familles les plus modestes aux différents modes d’accueil.
- Permettre à chaque enfant, quel que soit son lieu de vie, à Corbas de bénéficier des mêmes possibilités de préparation à l’entrée à l’école maternelle.
- Adapter les capacités d’accueil à l’évolution démographique de la population de Corbas.
- Améliorer l’accueil en permettant un conseil personnalisé aux familles
- Renforcer la place des parents et tendre vers une co-éducation institution/famille
- Poursuivre le développement des compétences des professionnels, notamment les assistantes maternelles
- Développer et promouvoir l’accueil de loisirs auprès des parents de jeunes enfants

... et le PEDT

Qui lui, décline plus précisément ces valeurs dans le projet pédagogique des accueils périscolaires. Sont ainsi réaffirmés les objectifs éducatifs suivants :

- Permettre à l'enfant la découverte et le développement de ses goûts, sa sensibilité, ses aptitudes...
- Développer la confiance en soi, l'estime de soi et l'autonomie,
- Favoriser l'expérience du vivre ensemble, de la citoyenneté et aussi de l'apprendre ensemble,
- Inviter à l'ouverture au monde, à commencer par la ville et ses acteurs, ses événements.

II – Pour les années 2017 – 2020, les principales orientations à retenir :

L'action PETITE ENFANCE a donné lieu à de nombreux changements depuis 4 années. La structuration d'une direction de l'Action sociale mettant à sa tête un professionnel éducatif et social, inscrit dans les pratiques du développement local, et non plus d'un personnel administratif, a permis d'impulser de nombreux changements dans la manière de développer l'action publique petite enfance.

C'est ainsi que le Guichet Unique Petite Enfance a pu voir le jour, ainsi que les passerelles avec les autres espaces d'accueil petite enfance relancés.

Il s'agit aujourd'hui de renforcer l'accompagnement des parents, dans leur propre fonction, au-delà de la simple évolution des modes de garde.

Ainsi, les orientations des 4 années à venir sont :

- Prise en compte de l'évolution des schémas familiaux (horaires atypiques, augmentation des horaires, temps partiel, accueil occasionnel...) dans le respect des contraintes d'optimisation du taux d'occupation,
- Renforcement de l'accompagnement de la fonction parentale et création d'un LAEP multi partenarial,
- Guidance professionnelle et analyse de la pratique pluridisciplinaire et /ou entre professionnels,
- Poursuite des efforts de professionnalisation des assistantes maternelles et amélioration de l'information délivrée aux parents employeurs en matière de droit du travail,
- Développement des passerelles entre EAJE et écoles maternelles,
- Développement des outils à disposition en terme de psychomotricité,
- Mise en place d'un projet éducatif et pédagogique des RAM co-construit avec les Assistants Maternels,
- Renforcement de la veille sur les besoins en matière de garderie,
- Poursuite de la réflexion – amélioration sur les critères d'admission aux EAJE,
- Amélioration de la communication en direction des familles (plaquette d'information, outil d'identification des modes d'accueils individuels sur le territoire communal...) et amélioration des outils mis en place pour les inscriptions,

L'action ENFANCE arrive à un cap :

- La fin d'un cycle d'augmentation des effectifs, liée à l'emménagement de l'accueil de loisirs extrascolaire dans des locaux dédiés (2011),
- La réforme des rythmes scolaires qui a nécessité une mobilisation de tous sur la réussite organisationnelle des nouveaux accueils périscolaires. Il est aujourd'hui temps de nous reconcentrer sur la qualité souhaitée par le projet politique éducatif et pédagogique.

Les quatre années à venir seront ainsi plus orientées vers le niveau qualitatif de notre action, tout en gardant l'objectif de répondre aux besoins locaux de garde, au cœur de nos préoccupations.

Ainsi, les orientations des 4 années à venir sont :

Accueil extrascolaire (ALOUETTES)

- Maintenir un accueil de qualité en développant les axes suivants :
 - Poursuivre la formation des animateurs et accompagner leur professionnalisation
 - Renforcer les liens de coéducation avec les familles et les structures environnantes

Accueil périscolaire dans les 3 groupes scolaires

- Maintenir des temps périscolaires de qualité qui prennent en compte en priorité le besoin des enfants,
- Mettre en place des bilans participatifs avec les enfants,
- Poursuivre et améliorer le partenariat avec des intervenants susceptibles d'intervenir pendant les temps périscolaires,
- Promouvoir et valoriser la qualité des accueils auprès des familles et institutions,

L'action JEUNESSE rencontre une double difficulté :

- La fragilité de son équipe d'animateurs permanents (turn-over important depuis 2014)
- La difficulté à mobiliser le dispositif « accueil de loisirs » traditionnel pour valoriser et évaluer notre action en direction des 14 – 17 ans.

Ainsi, les quatre années à venir seront orientées vers :

- renforcer la dynamique « développement de projet » et « initiatives jeunes » en direction des 14 – 17 ans par l'évolution des pratiques professionnelles des animateurs, ainsi que par l'inflexion de notre approche vers une forme différente de l'accueil régulier proposant des activités. Et ceci, sous réserve de la faisabilité (cadre DRDJSCS et CAF notamment), en s'inscrivant dans un partenariat de qualité avec les différents acteurs jeunesse.

- asseoir la légitimité et la fréquentation du PAJ par les 11 – 14 ans, dans le cadre de l'accueil des enfants (« je sais où mon enfant se trouve lorsque je suis au travail »), la qualité du contenu proposé (« je sais qu'il ne perd pas son temps quand il est au PAJ ») seront nos objectifs.
- explorer les questions de parentalité qui émergent aujourd'hui, notamment via le CLAS.

Plus généralement, pour la jeunesse, l'objectif ne sera pas tant l'augmentation des effectifs que sa stabilisation ainsi que le ré-enclenchement d'une dynamique au sein de l'équipement et d'une légitimité de son action auprès du public.

Dans le champ de La FORMATION

Les formations BAFA et BAFD sont soutenues dans le cadre du CEJ, et la commune en a bénéficié. Au-delà de la prise en charge financière directe de stages pour les intervenants des structures d'accueil corbasiennes, la commune a déployé un dispositif de BAFA local permettant une offre locale à bas prix adressée à tous les jeunes corbasiens, qu'ils interviennent ou non auprès des enfants de Corbas. Le public cible devient alors les jeunes et jeunes adultes) dans leur ensemble.

Ainsi, pour les quatre années à venir, nous souhaitons poursuivre cet accompagnement renforcé mais aussi trouver des aides pour accompagner vers des diplômes professionnels.

- Maintien du volume global de mise en stages BAFA/BAFD
- Reconstitution du dispositif « BAFA Local »
- Renforcement de l'ouverture de ce dispositif aux corbasiens, notamment aux jeunes encadrants associatifs
- Sollicitation de la CAF pour un soutien aux formations professionnelles

Dans le champ de la COORDINATION et de l'INGENIERIE

Depuis 2013, la coordination s'est vraiment étoffée par la structuration d'un véritable pilotage stratégique de la politique petite enfance et la structuration d'une direction action sociale plus tournée vers le projet social que vers la gestion. La coordination jeunesse a quant à elle été très fortement mobilisée par la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi, les quatre années à venir donneront lieu à :

- La poursuite de l'animation du partenariat et l'accompagnement des pratiques professionnelles et institutionnelles, d'autant plus que la priorité de ce CEJ portera sur la qualité des accueils.
- La mise à jour de diagnostics territoriaux et veille territoriale
- La mobilisation éventuelle de missions d'accompagnement spécifiques dans le cadre du PEDT, pour approfondir des pistes de travail.